

Les effets du COVID-19 ainsi que les dispositions exceptionnelles prises par le Gouvernement ont impacté votre mobilité. Les motifs de restrictions vous ont contraints à annuler ou à se voir annuler vos motifs de déplacement (formations annulées, établissements scolaires fermés, positionnement en chômage partiel...).

C'est pourquoi, dans ce contexte particulier, **Évreux Portes de Normandie a pris des dispositions visant à indemniser ses clients abonnés du réseau Transurbain** qui, de manière indépendante de leur volonté, n'ont pu utiliser les transports urbains.

La suspension de prélèvement bancaire n'étant techniquement pas possible, vous trouverez ci-dessous le tableau de remboursement pour la période du 15/03/2020 au 15/04/2020.

Montant d'indemnisation du 15/03/2020 au 15/04/2020	
TITRE SCOLAIRE	
ANNUEL	
Annuel standard	15,00 €
Abonn. an. scolaire solidaire Tranche 3	8,00 €
Abonn. an. scolaire solidaire Tranche 2	7,00 €
Abonn. an. scolaire solidaire Tranche 1	6,00 €
TRIMESTRIEL	
Scolaire 1 ^{er} janv – 31 mars	15,00 €
Scolaire 1 ^{er} janv – 31 mars CMU / CSS	7,50 €
MENSUEL	
Scolaire	10,00 €
Scolaire CMU / CSS	5,00 €
TITRE JEUNE -26 ANS	
ANNUEL	
Annuel standard	25,00 €
Abonn. an. -26 ans solidaire Tranche 3	12,00 €
Abonn. an. -26 ans solidaire Tranche 2	10,00 €
Abonn. an. -26 ans solidaire Tranche 1	8,00 €
MENSUEL	
Abonn. mens. Jeune	8,00 €
ABONNEMENT TOUT PUBLIC	
ANNUEL	
Annuel standard	26,00 €
Abonn. an. solidaire Tranche 3	13,00 €
Abonn. an. solidaire Tranche 2	10,00 €
Abonn. an. solidaire Tranche 1	8,00 €
MENSUEL	
Tout public standard	10,00 €
Public CMU / CSS	6,00 €

Pièces à remettre à la SPL Transurbain pour bénéficier de l'indemnisation :

- Prénom et nom du détenteur de l'abonnement
- Demande d'indemnisation **par e-mail** :
contact@transurbain.com
- par courrier** :
SPL Transurbain
Parc d'Activités du Bois des Communes
54, rue Jean-Monnet
CS 81817 - 27018 Évreux cedex

Pour faciliter le traitement de votre demande et accélérer le versement de votre indemnisation merci de nous fournir également :

- RIB du client
- La date d'achat du titre
- Le nom précis du titre de transport à indemniser

Date limite de transmission de la demande et des pièces :
Mardi 30 juin 2020 au plus tard.

Soyez rassuré : nous mettons tout en œuvre pour vous satisfaire et s'adapter à la situation

www.transurbain.com